



VILLE DE WATTEN

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le 28/08/2026

ID : 059-215906470-20260827-26_01-AI

S'LO

DECISION 2026/001

M Eric BLIN, Maire de Watten

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/024 du 27 avril 2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;*
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.*

Article 1 : Décide de procéder au virement de crédits du chapitre 2131 vers de chapitre 27 d'un montant de 150 €

Article 2 : Ce virement de chapitre à chapitre permettra de régler une facture correspondant à une consigne de bouteille de gaz au compte 275

Article 3 : Le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Watten, le 27 août 2026



LE MAIRE,

Y. DEU